

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2019**

**149x19**

### **MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA GAVOTTE ET LA CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE QUARTIER**

#### **AVENANT N°4 – PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idéethèque, restaurant intergénérationnel).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération de requalification du projet de requalification du quartier de la Gavotte, pour un montant de 13.692.283,00€ HT.

Par délibération N°215x16 en date du 29 septembre 2016, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est TECTONIQUES SAS pour un montant de 1.991.449,26€ HT.

Par délibération N° 232X17 en date du 26 octobre 2017, le Conseil municipal a autorisé Madame le maire à signer l'avenant N°1 à ce marché, validant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 2.180.219,53€ HT.

Par délibération N° 35X18 en date du 10 avril 2018, le Conseil municipal a autorisé Madame le maire à signer l'avenant N°2 à ce marché, validant la mission complémentaire pour la compétence V.R.D (Voirie et Réseaux Divers) de l'opération, pour la zone relevant du domaine public ramenant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 2 204 919.53 € HT.

Pour rappel un avenant n°3 a été passé, il s'agit d'un avenant de transfert pour un des cotraitant sans incidence financière.

Cependant, suite à l'évolution de la réglementation risque inondation, les avis du bureau de contrôle et la modification du programme de base, il est apparu nécessaire de reprendre les études de conception du projet.

Ces modifications ont entraîné la production d'un permis de construire modificatif par opération, la reprise des prestations PRO / DCE / EXE et la production d'additifs aux marchés de travaux n°2017/TX/0066 et 2018/TX/0012.

Ces prestations d'études supplémentaires ont une incidence financière en plus-value, pour laquelle il s'avère nécessaire de signer un avenant N°4 au marché initialement conclu.

Le montant de cet avenant est de 51 552.50 € HT, soit un pourcentage d'augmentation généré par cet avenant de + 2.34 %.

Le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre, incluant les prestations d'étude supplémentaire, s'élève donc à 2 256 472.03 € HT. Le pourcentage d'augmentation induit par l'ensemble des avenants s'élève donc à + 13.31 %.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 11/06/2019, a émis un avis favorable quant à cet avenant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 28

CONTRE : 2 – M. BATTINI – AMARO

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 28 Juin 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA